

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Yves Laflamme (ex-membre no 44144) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans les domaines des charpentes et fondations et de la géotechnique.

Monsieur Laflamme, dont le domicile professionnel était situé à Trois-Rivières, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ces domaines le 27 août 2008. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

